

# Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Société Nationale de Protection de la Nature**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

44 rue d'Alésia

75014 Paris

**Réunion de l'organe délibérant relative à  
l'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 Décembre 2020**

**Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 rue du Pont

92200 Neuilly sur Seine

# Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)

Réunion de l'organe délibérant relative à  
l'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2020

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 5 Mai 2021

Le Commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

Rudy Jardot  
Associé

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Société Nationale de Protection de la Nature**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

44 rue d'Alésia

75014 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

**Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 rue du Pont

92200 Neuilly sur Seine

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres de l'Association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Société Nationale de Protection de la Nature relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture et plus précisément les conséquences du Covid-19.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice notamment en ce qui concerne :

- Les fonds dédiés
- Les subventions d'investissement et de fonctionnement
- Les legs

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

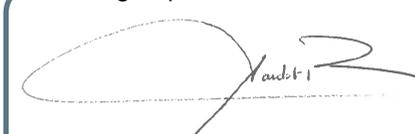
A Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2021

Le commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

Signé par



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rudy Jardot', is written over a horizontal dashed line. The signature is enclosed within a blue L-shaped bracket that connects to the text 'Signé par' above and '62646330353133372d656...' below.

62646330353133372d656...

Rudy Jardot  
Associé

Comptes annuels au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	7 084	7 082	2	1 549
Autres immobilisations incorporelles	3 125		3 125	3 125
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	158 702		158 702	158 702
Constructions	1 803 566	833 176	970 390	234 069
Installations techniques, matériel et outil.	29 417	6 108	23 310	25 197
Autres immobilisations corporelles	1 474 170	1 261 053	213 118	217 051
Immobilisations corporelles en cours	27 650		27 650	
Avances et acomptes	6 000		6 000	
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	688 701		688 701	
Immobilisations financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	712 840		712 840	9 993
Autres titres immobilisés	100 000	2 730	97 270	97 270
Prêts	3 267		3 267	3 267
Autres immobilisations financières	7 819		7 819	7 676
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 022 342</b>	<b>2 110 148</b>	<b>2 912 194</b>	<b>757 899</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	6 594		6 594	7 834
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	9 140		9 140	30 993
Créances reçues par legs ou donations	7 953		7 953	
Autres	507 220		507 220	416 419
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 427 054		1 427 054	2 174 301
Charges constatées d'avance (3)	16 324		16 324	18 416
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 974 284</b>		<b>1 974 284</b>	<b>2 647 963</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>6 996 626</b>	<b>2 110 148</b>	<b>4 886 478</b>	<b>3 405 862</b>

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	6 098	6 098
Fonds propres complémentaires	1 304 875	4 875
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 345 849	291 581
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 836	1 788 188
<i>Situation nette</i>	<i>2 652 986</i>	<i>2 090 742</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	326 461	266 896
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 979 447</b>	<b>2 357 638</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	696 654	
Fonds dédiés	396 112	418 612
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 092 766</b>	<b>418 612</b>
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	149 352	158 835
Provisions pour charges	111 140	7 415
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>260 492</b>	<b>166 250</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		246
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 764	59 721
Dettes des legs ou donations	1 513	
Dettes sociales et fiscales	276 531	323 635
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs		
Autres dettes	485	997
Produits constatés d'avance	158 480	78 763
<b>TOTAL (V)</b>	<b>553 773</b>	<b>463 362</b>
Ecarts de conversion passif	(VI)	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>4 886 478</b>	<b>3 405 862</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

553 773

48

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Cotisations	46 277	44 362
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	66 063	146 890
Parrainages		18 811
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	932 196	890 592
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	80 645	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 030 310	
Contributions financières	19 728	
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	38 012	25 301
Utilisations des fonds dédiés	79 247	105 109
Autres produits	13	73 106
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 292 492</b>	<b>1 304 170</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises	3 977	10 013
Variation de stocks de marchandises	1 241	1 468
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	432 241	511 807
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	69 739	74 206
Salaires et traitements	683 734	718 489
Charges sociales	260 678	274 773
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	144 706	101 551
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		6 476
Dotations aux provisions	19 574	
Reports en fonds dédiés	729 065	112 869
Autres charges	10 393	8 355
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 355 347</b>	<b>1 820 006</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>-62 855</b>	<b>-515 836</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 631	3 335
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>3 631</b>	<b>3 335</b>

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 730
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		<b>2 730</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>3 631</b>	<b>605</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	720	40 974
Sur opérations en capital	71 306	2 386 971
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 800	46 000
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>85 826</b>	<b>2 473 945</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		79 293
Sur opérations en capital	6 007	76 703
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	23 654	13 800
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>29 661</b>	<b>169 795</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>56 165</b>	<b>2 304 150</b>
Impôt sur les bénéfices	777	731
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 381 949</b>	<b>3 781 450</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 385 785</b>	<b>1 993 262</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>-3 836</b>	<b>1 788 188</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	64 262	
<b>TOTAL</b>	<b>64 262</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	64 262	
<b>TOTAL</b>	<b>64 262</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>-3 836</b>	<b>1 788 188</b>

\* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*  
*Redevances de crédit-bail immobilier*

2 842

2 694

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

56 165

2 304 150

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 4 886 478,46 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -3 836,12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

En raison de la nature de son activité, l'entité a dû fermer temporairement son ou ses établissement(s) et en conséquence n'a pas généré de chiffre d'affaires sur cette période.

À la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services :
  - Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- Exonération de cotisations sociales auprès de l'URSSAF

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la réglementation comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

Le nouveau règlement s'applique à partir de cet exercice ouvert le 1er janvier 2020. La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les changements de méthode concerne la comptabilisation :

- des actifs acceptés par dons et legs
- reaffectation et ajustement des subventions d'investissements antérieurs
- reaffectation de compte selon le nouveau plan comptable.

---

 Comptes annuels au 31/12/2020
**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

**Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

**STOCKS**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

**CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*SNPN*

---

**Comptes annuels au 31/12/2020****SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Subventions d'investissement

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat est comptabilisée dans un compte de produits d'exploitation (777) compte tenu du caractère renouvelable de ces subventions.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice plusieurs entrées et sorties ont été constatés :

Le total des acquisitions de l'exercice s'élève à 74 214.77 euros répartis sur deux entités à savoir :

\* Grand-lieu : 17 329.12 euros

\* Camargue : 56 885.65 euros

Il est à noter que pour certaines d'entre elle, une subvention a été obtenue.

Selon la nouvelle norme ANC 2018-06, il a également été intégré 3 biens immobiliers qui avaient été légués à l'association pour une estimation brute de 1 300 000 euros.

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	16 160	878
CORPORELLES	Terrains	158 702		
	Constructions	1 386 743		
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.	404 888		15 960
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	29 417		
	Inst. générales, agencts & aménagts divers	780 237		23 837
	Autres immos corporelles	412 772		13 825
	Matériel de transport	297 037		19 715
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	3 469 797		73 337
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	3 485 956		74 215

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>					
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>		6 829	10 209		
CORPORELLES	Terrains				158 702		
	Constructions	Sur sol propre			1 386 743		
		Sur sol d'autrui					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons		4 026	416 823	29 417	
		Inst. gal. agen. amé. divers		12 398	791 675		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		18 121	408 476		
		Mat. bureau, inform., mobilier		42 733	274 019		
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>			77 278	3 465 856			
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>			84 106	3 476 065			

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	11 486	2 399	6 803	7 082
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	556 984	46 224		603 208
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	195 126	38 398	3 556	229 968
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 220	1 887		6 108
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	689 822	19 593	12 398	697 017
	Matériel de transport	324 590	25 343	15 411	334 521
	Mat. bureau et informatiq., mob.	259 230	10 853	39 938	230 145
	Emballages récupérables divers				
	<b>TOTAL</b>	2 029 972	142 298	71 303	2 100 967
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 041 458</b>	<b>144 697</b>	<b>78 106</b>	<b>2 108 049</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	<b>TOTAL</b>							
A. Immob. incorpor.	<b>TOTAL</b>							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
	<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 33 010,81 € constituant une provision pour charges datant de 2016 intitulée «PRC GNL Maison de l'Etier». Il semblerait que cette provision concerne GL et le contrat - Contrat LIFE (paragraphe repris des annexes 2017 et du mémento « Francis Lefebvre ») :

« Les subventions versées dans le cadre de ce contrat sont « mixtes ». Elles ont permis pour partie seulement l'acquisition de biens d'équipement susceptibles d'être immobilisés. Les subventions devaient dans ce cas être comptabilisées en produits d'exploitation et non en subventions d'équipement.

En effet, le caractère de subvention d'équipement est déterminé par la partie versante et la subvention doit être affectée à l'acquisition d'une immobilisation précise : ce qui n'était pas le cas.

Lors de l'acquisition, le respect des règles comptables a fait que la subvention a été constatée comme un produit d'exploitation, l'immobilisation n'était pas comptabilisée dans les charges.

En revanche, lors des exercices ultérieurs, les amortissements de ces immobilisations génèrent des charges sans contrepartie dans les produits.

Pour éviter un décalage entre produits et charges entraînant un excédent de produits sur l'exercice d'acquisition des immobilisations, une provision comptabilisée en « Provisions pour charges » a été constituée sur l'exercice d'acquisition. Cette provision est reprise chaque année au rythme des amortissements du bien financé.

**Suite à l'application de l'article 132-3 du nouveau règlement ANC N° 2018-06, la provision pour charge a été reclassée en fonds dédiés pour un montant de 24336.55 euros.** Ce fonds sera rapporté en produit sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de ce bien.

Au 31/12/2020, l'utilisation des fonds dédiés au titre de l'exercice s'élève à 2891.45 euros.

Ce changement de classification comptable n'a pas d'impact sur le résultat.

- 13 800 euros ont été repris correspondant à des litiges finalement éteint.

- 28 654 euros ont été provisionnés correspondant à des frais d'avocat, un protocole en cours ainsi que les frais liés à la clôture d'une SCI.

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	7 415,21	104 026,79		302,00	111 140,00
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	158 834,97	28 653,82		38 136,55	149 352,24
<b>TOTAL</b>	<b>166 250,18</b>	<b>132 680,61</b>		<b>38 438,55</b>	<b>260 492,24</b>

SNPN

---

Comptes annuels au 31/12/2020

**CRÉDIT-BAIL**

Depuis 2018, un contrat a été conclu pour l'acquisition d'un véhicule sur le site de la camargue. Il est constitué de 60 loyers de 237.27 avec un solde d'achat de 3 167.48 euros en date de février 2023.

## SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

**STOCKS**

La valorisation des stocks concernent uniquement les achats de la boutique en Camargue.

**TABLEAU DES STOCKS**

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	7 834,36	14 894,93	16 135,68	6 593,61
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>7 834,36</b>	<b>14 894,93</b>	<b>16 135,68</b>	<b>6 593,61</b>

## Comptes annuels au 31/12/2020

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	3 267		3 267
	Autres immobilisations financières	7 819		7 819
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 140	9 140	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 228	2 228	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 901	1 901	
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices	3 981	3 981	
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 796	3 796	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	348 483	348 483	
	Divers	119 512	119 512	
Groupe et associés (2)	35 272	35 272		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	16 324	16 324		
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAUX</b>		<b>551 723</b>	<b>540 637</b>	<b>11 086</b>
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	16 324
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>16 324</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 848
Autres créances	354 056
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>358 904</b>

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 973,28		10 973,28				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires							6 097,96
Fonds propres complémentaires					1 304 875,32	4 875,32	1 304 875,32
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	291 580,89		291 580,89		1 788 187,76	733 920,12	1 345 848,53
Excédent ou déficit de l'exercice	1 788 187,76		1 788 187,76		-3 836,12	1 788 187,76	-3 836,12
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	266 895,97		266 895,97				
Subventions d'investissement					304 724,98	245 159,48	326 461,47
<b>TOTAUX</b>	<b>2 357 637,90</b>		<b>2 357 637,90</b>		<b>3 393 951,94</b>	<b>2 772 142,68</b>	<b>2 979 447,16</b>

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**

Celle-ci correspond à la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard et est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reportis en fonds dédiés ».

A la clôture 2020, l'évaluation s'élève à 79 511.29 euros répartis comme ci-dessous

Concernant les subventions DREAL et Agence de l'eau, celle-ci concerne du fonctionnement cependant elles permettent l'acquisition de matériel pour le bon déroulement des actions sans en définir directement les biens, ce qui ne permet donc pas de définir le caractère de subvention d'équipement. Cependant lors de l'acquisition du matériel, afin de respecter les règles comptables, celles-ci sont enregistrées en immobilisation et non en charge. Afin d'éviter un décalage entre les produits et charges entraînant un excédent de produits sur l'exercice lié à ces acquisitions, le montant des immobilisations a été passé en fonds dédiés et une reprise en charge de la quote-part des amortissements générés a été faite.

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reportis		Utilisations		A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
									Montant global
ETUDE GREZIA Réserve GL			4 891,80	4 891,80					
RNGL 40 ANS	29 800,00		29 800,00	19 553,37			10 246,63		
Sonneur à ventre Jaune	12 000,00		12 000,00	3 000,00			9 000,00		

## SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

Projet CASTOR Paris	10 012,36	10 012,36	10 012,36	4 564,08	5 448,28
Projet Zone Humide Paris	18 173,35	18 173,35	18 173,35	18 173,35	
Projet Qualités des eaux Camargue	35 385,57	35 385,57	35 385,57	35 385,57	
Soutien Restructuration Accueil	8 000,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00
Agence de l'eau - Investissement	9 530,03	9 530,03	8 592,80	1 979,04	6 613,76
Dreal - Investissement	26 875,64	26 875,64	24 671,13	5 913,64	18 757,49
Maison de l'ETTIER	24 336,55	24 336,55	24 336,55	2 891,42	21 445,13
<b>TOTAL</b>	<b>174 113,50</b>	<b>174 113,50</b>	<b>175 863,56</b>	<b>96 352,27</b>	<b>79 511,29</b>

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

## RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Dans le cadre des appels à la générosité du public, l'association sollicite des donateurs pour la réalisation de ses projets. Les sommes ainsi reçues sont considérées comme des produits perçus et affectés aux projets définis. De même, des donateurs effectuent des dons sous réserve de leur affectation à des objets précis correspondant aux missions statutaires de l'association.

La partie de ces ressources affectées non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique 6895 -

Engagements à réaliser sur dons manuels affectés, afin de constater l'engagement pris par l'association de

poursuivre la réalisation desdits projets ou de l'affecter à l'objet retenu, avec contrepartie au passif au compte 195 - Fonds dédiés sur dons manuels affectés.

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Utilisations		A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global
Actualisation Cartographie RNN Camargue	7 716,00		7 716,00	7 716,00			7 716,00
Dons Sapinière	4 186,00		4 186,00	4 186,00			4 186,00
Antériorité Paris	156 938,00		156 938,00	156 938,00			156 938,00
Antériorité GL	147 760,90		147 760,90	147 760,90			147 760,90
Legs en cours		696 653,85	696 653,85	696 653,85			696 653,85
<b>TOTAL</b>	<b>316 600,90</b>	<b>696 653,85</b>	<b>1 013 254,7</b>	<b>1 013 254,7</b>			<b>1 013 254,7</b>
							<b>Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices</b>
							304 698,90

**LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE**

Conformément à la nouvelle réglementation de l'ANC 2018-06, dès lors qu'un legs ou une donation est connu par la structure, il fait désormais l'objet d'une comptabilisation à sa date d'acceptation. En fin d'exercice, la partie des legs et donations non encore encaissés par l'association fait l'objet d'une affectation en fonds reportés. Cela permet de ne conserver en résultat que les fonds disponibles pour le projet associatif.

A la date de la clôture, les fonds reportés ont été valorisés pour un total 696 653.85 euros.  
( détail sur page commentaire ).

Il a été détecté sur les années antérieures des legs et donations de biens immobiliers conservés par l'association et non comptabilisé à l'actif.

Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation en fonction d'une valeur évaluée selon acte notarié ou agence immobilière à la date d'acceptation du leg par l'association.

La valorisation total s'élève à 1300 000 euros.

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	116 764	116 764		
Personnel & comptes rattachés	86 883	86 883		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	92 470	92 470		
Etat & Impôts sur les bénéfices	777	777		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	243	243		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	96 157	96 157		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 998	1 998		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	158 480	158 480		
<b>TOTAUX</b>	<b>553 773</b>	<b>553 773</b>		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 Emprunts remboursés en cours d'exer.  
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation	158 480
Financiers	
Exceptionnels	

**TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE****158 480****CHARGES À PAYER**

## CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 761
Dettes fiscales et sociales	130 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	261

**TOTAL DES CHARGES À PAYER****149 503**

SNPN

---

Comptes annuels au 31/12/2020

### INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 111 140,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,80 %
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	62 ans
Taux de turn over	5,00 %

*SNPN*

---

Comptes annuels au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 sont provisionnés à hauteur de 13 368 euros ttc.

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

## LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Personnel salarié :</b>	<b>23,00</b>	<b>23,00</b>
Ingénieurs et cadres	5,00	5,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	18,00	18,00
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

SNPN

---

Comptes annuels au 31/12/2020

### PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnelles tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la structure mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel au regard de leurs montants.

Concernant les charges un total de 6007.27 euros et les produits pour 72 026.37 euros.  
l'ensemble des produits et des charges sont constituées par des opérations :

- de la valeur net comptable suite à cession d'immobilisations
- ainsi que la quote part au résultat des subventions d'investissement.

SNPN

---

Comptes annuels au 31/12/2020

**TRANSFERTS DES CHARGES**

Les transferts de charges sont issues de :

- Avantage en nature pour 14 314.04 euros
- Remboursement d'assurance suite litige pour 9 153.08 euros,
- Remboursement par l'organisme de formation pour les contrats de professionnalisation pour 8 086 euros.

**Autres Informations :**

L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires par lesquels des personnes physiques ou morales apportent à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

**1 - Bénévolat :**

Information relative à la rémunération des dirigeants :

Le président, les plus hauts cadre dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles.

Elles ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

La valorisation du bénévolat se fait sur la base du temps passé à l'activité de bénévolat multipliée par un coût horaire complet, c'est-à-dire incluant les charges afférentes.

Le choix du coût horaire est du ressort d'une décision du Conseil d'administration, prise en fonction de l'activité de l'association, des typologies de mission confiées et du choix fait de valoriser au coût réel de remplacement ou plutôt à un coût de référence d'une convention collective ou du SMIC.

En ce qui concerne les contributions bénévoles, trois grands types de missions sont à distinguer au niveau de la SNPN :

1. Des missions d'accueil, d'animation et de support logistique et administratif, permettant de réaliser les missions scolaires: accueil, tenue des stands, chantiers bénévoles, missions logistiques diverses (catégorie A)
2. Des missions requérant des connaissances spécifiques dans un domaine, qu'il s'agisse de connaissances scientifiques pour réaliser des inventaires, des suivis écologiques et scientifiques, actions de promotion ou communication (travail de prospection, maquettage, conception d'un site internet, conseils juridiques, études prospectives, pour citer quelques exemples) (catégorie B)
3. Des missions d'expertise poussées : production de publications, participation à des groupes de travail, supervision de comités de pilotage ou commissions thématiques, représentation de la SNPN à la demande (catégorie C)

Pour cette exercice, la valorisation s'élève à 64 262 euros pour un total de 988 heures.

**2 - Suivi des legs et donations :**

- Legs particulier

- \* d'une maison pour 60 % soit 108 298 euros
- \* locaux commerciaux pour 150 000 euros
- \* 2 terrains estimés à 8 000 euros.

- Legs Universelle

- \* Terre agricole pour 50 % soit 46 402.50 euros
- \* Appartement sur Paris pour 220 000 euros
- \* Deux biens en ille et vilaine pour 156 000 euros

Solde liquidités et encaissement de loyer sur legs pour un total estimé de 7953.35 euros.

**Présentation de l'entité :****Objet social de l'entité :**

La Société nationale de protection de la nature ([www.snpn.fr](http://www.snpn.fr) <<http://www.snpn.fr>>) est la plus ancienne association de protection de la nature de France et du monde. Association à caractère scientifique, elle se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les composent d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte.

Elle œuvre particulièrement pour :

- réduire les pressions anthropiques pour laisser plus d'espace à une nature spontanée, diversifiée et mieux respectée ;
- anticiper les changements environnementaux et écosystémiques en incitant et en accompagnant des changements sociétaux ;
- sortir de l'opposition humain/nature en favorisant et en popularisant une cohabitation avec des bénéfices mutuels.

---

**Comptes annuels au 31/12/2020****Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :**

La SNPN a 4 grandes activités : elle gère deux grandes Réserves Naturelles en France (Réserve Naturelle Nationale de Camargue et Réserve Naturelle nationale du lac de Grand Lieu), elle conduit des actions de vulgarisation de la connaissance scientifique (revue Courrier de la Nature, Zones Humides Infos, colloques et conférence), elle participe à la recherche sur les thématiques de protection de la nature et elle contribue à orienter les politiques publiques selon ses valeurs et à les accompagner et est en lien avec de nombreux partenaires.

**Moyens mis en oeuvre :**

Forte aujourd'hui de la compétence et de l'engagement en 2020 de ses 22 salariés et de ses 24 administrateurs, la SNPN œuvre de plusieurs façons pour protéger la nature en France métropolitaine, en France d'Outre-mer et dans le monde.

La composition du conseil d'administration atteste d'une forte interdisciplinarité entre différents profils d'universitaires, enseignants, chercheurs en sciences de la nature, vétérinaires, juristes, géographes, historiens, anciens élus locaux, anciens fonctionnaires du ministère de l'Écologie ou d'établissements publics ou encore naturalistes de terrain. Ces personnes sont engagées tant au niveau des missions traditionnelles de gouvernance que dans le cadre de groupes de travail nécessitant des compétences particulières.

Composée de 22 personnes, l'équipe salariée rassemble les compétences requises pour la mise en œuvre de l'action de la SNPN : communication, gestion de la relation donateurs/ adhérents/abonnés, rédacteurs de publications scientifiques, profils administratifs et financiers, profils scientifiques et techniques pour gérer les projets et Réserves, chefs de projet. Les équipes sont pilotées par une direction opérationnelle.

Des contributeurs aux revues Courrier de la Nature et Zones Humides Infos, spécialisés dans les domaines scientifiques de la protection de la nature, mettent à disposition leurs connaissances pour des actions de vulgarisation de ces domaines.

Par ailleurs, les contributions bénévoles réalisées dans le cadre d'études et de suivis naturalistes et scientifiques, de chantiers bénévoles, de participation à des sorties ou encore de promotion des actions de la SNPN, sont autant de moyens pour mener à bien les missions de l'association.

Sur le plan des équipements, le siège social de la SNPN est installé dans un local loué, les lieux de travail des Réserves Naturelles sont implantés au sein même des Réserves gérées par la SNPN. La réalisation des missions de gestion, suivi scientifique et police de l'environnement au sein d'espaces lacustres requiert des moyens de transport adaptés (bateaux, hydroglisseurs, véhicules de service) achetés, donnés ou loués.

**Complément impacts COVID sur la structure :**

Depuis Mars 2020, l'impact de la COVID sur l'activité et les moyens de la SNPN est quadruple :

- Les activités de sensibilisation du public et évènementielles ont été fortement impactées par la COVID.
  - o L'accueil du public en Camargue, en tant qu'établissement recevant du public, a été fermé entre Mars et Mai 2020, réouvert dans le respect du protocole sanitaire, puis fermé à nouveau depuis le 28 Octobre 2020. Il s'est ensuivi une forte baisse de la fréquentation et des recettes.
  - o Les chantiers bénévoles et sorties, élément important de mobilisation citoyenne en Camargue, ont eu lieu quelques mois seulement sur le site. Dès que cela était possible, les sorties nature ont repris, mais avec un nombre limité de personnes.
  - o En Île de France, aucune sortie nature n'a pu être organisée.
  - o La participation à des Festivals a été annulée, ainsi que divers événements partenariaux.
- Un travail important de dématérialisation des actions a été mené dès lors que cela était possible, la structure s'adaptant avec souplesse
  - o Plusieurs évènements pilotés par la SNPN, tels la Fête des Mares, se sont transformés en visioconférence.
  - o La SNPN a tenu à maintenir sa participation à plusieurs conférences et colloques, ceci afin de maintenir une forte présence au sein du réseau.
  - o Enfin, la vie associative, qu'il s'agisse de l'Assemblée Générale ou de l'ensemble des Conseil d'administration et des bureaux, s'est tenue par visioconférence depuis Mars 2020, conformément aux dispositions dérogatoires décidées par le gouvernement. Les échéances et réunions régulières ont été tenues et les participants se sont bien adaptés à ces contraintes. Notons également que le comité de direction rassemblant

## SNPN

---

**Comptes annuels au 31/12/2020**

les directeurs tous les 15 jours s'est tenu en visioconférence également.

- L'organisation du travail des équipes s'est adaptée en fonction des métiers dans le cadre du protocole sanitaire, selon les missions poursuivies, les contraintes imposées et la situation locale. Les salariés travaillant directement à l'accueil du public en Camargue ont été placés en chômage partiel pendant la période de fermeture. Les autres salariés ont été intégralement maintenus en poste et l'organisation du travail a été revue dans le respect des consignes données par le Ministère du travail, avec la mise en place de moyens informatiques adaptés et la généralisation de la visioconférence. Le lien quotidien entre le manager et ses équipes a été privilégié.
- Le COVID a également eu impact sur les équilibres économiques de la SNPN

La fermeture de l'accueil en Camargue a généré une perte substantielle de revenus, le nombre d'adhérents a légèrement fléchi, et même si le montant global des dons s'est maintenu grâce à un travail important de relance, plusieurs adhérents, donateurs et abonnés ont pu nous faire part d'une difficulté à continuer à nous soutenir.

Les financeurs publics ont abondé au niveau des projets, conformément aux prévisions budgétaires, hormis pour les projets reportés ou d'ampleur réduite.

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Société Nationale de Protection de la Nature**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

44 rue d'Alésia

75014 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

**Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 rue du Pont

92200 Neuilly sur Seine

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres de l'Association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Société Nationale de Protection de la Nature relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture et plus précisément les conséquences du Covid-19.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice notamment en ce qui concerne :

- Les fonds dédiés
- Les subventions d'investissement et de fonctionnement
- Les legs

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2021

Le commissaire aux comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Rudy Jardot  
Associé

Comptes annuels au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	7 084	7 082	2	1 549
Autres immobilisations incorporelles	3 125		3 125	3 125
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	158 702		158 702	158 702
Constructions	1 803 566	833 176	970 390	234 069
Installations techniques, matériel et outil.	29 417	6 108	23 310	25 197
Autres immobilisations corporelles	1 474 170	1 261 053	213 118	217 051
Immobilisations corporelles en cours	27 650		27 650	
Avances et acomptes	6 000		6 000	
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	688 701		688 701	
Immobilisations financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	712 840		712 840	9 993
Autres titres immobilisés	100 000	2 730	97 270	97 270
Prêts	3 267		3 267	3 267
Autres immobilisations financières	7 819		7 819	7 676
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 022 342</b>	<b>2 110 148</b>	<b>2 912 194</b>	<b>757 899</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	6 594		6 594	7 834
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	9 140		9 140	30 993
Créances reçues par legs ou donations	7 953		7 953	
Autres	507 220		507 220	416 419
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 427 054		1 427 054	2 174 301
Charges constatées d'avance (3)	16 324		16 324	18 416
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 974 284</b>		<b>1 974 284</b>	<b>2 647 963</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>6 996 626</b>	<b>2 110 148</b>	<b>4 886 478</b>	<b>3 405 862</b>

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	6 098	6 098
Fonds propres complémentaires	1 304 875	4 875
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 345 849	291 581
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 836	1 788 188
<i>Situation nette</i>	<i>2 652 986</i>	<i>2 090 742</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	326 461	266 896
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 979 447</b>	<b>2 357 638</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	696 654	
Fonds dédiés	396 112	418 612
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 092 766</b>	<b>418 612</b>
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	149 352	158 835
Provisions pour charges	111 140	7 415
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>260 492</b>	<b>166 250</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		246
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 764	59 721
Dettes des legs ou donations	1 513	
Dettes sociales et fiscales	276 531	323 635
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs		
Autres dettes	485	997
Produits constatés d'avance	158 480	78 763
<b>TOTAL (V)</b>	<b>553 773</b>	<b>463 362</b>
Ecarts de conversion passif	(VI)	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>4 886 478</b>	<b>3 405 862</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

553 773

48

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Cotisations	46 277	44 362
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	66 063	146 890
Parrainages		18 811
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	932 196	890 592
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	80 645	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 030 310	
Contributions financières	19 728	
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	38 012	25 301
Utilisations des fonds dédiés	79 247	105 109
Autres produits	13	73 106
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 292 492</b>	<b>1 304 170</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises	3 977	10 013
Variation de stocks de marchandises	1 241	1 468
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	432 241	511 807
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	69 739	74 206
Salaires et traitements	683 734	718 489
Charges sociales	260 678	274 773
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	144 706	101 551
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		6 476
Dotations aux provisions	19 574	
Reports en fonds dédiés	729 065	112 869
Autres charges	10 393	8 355
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 355 347</b>	<b>1 820 006</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>-62 855</b>	<b>-515 836</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 631	3 335
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>3 631</b>	<b>3 335</b>

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 730
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		<b>2 730</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>3 631</b>	<b>605</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	720	40 974
Sur opérations en capital	71 306	2 386 971
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 800	46 000
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>85 826</b>	<b>2 473 945</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		79 293
Sur opérations en capital	6 007	76 703
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	23 654	13 800
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>29 661</b>	<b>169 795</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>56 165</b>	<b>2 304 150</b>
Impôt sur les bénéfices	777	731
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 381 949</b>	<b>3 781 450</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 385 785</b>	<b>1 993 262</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>-3 836</b>	<b>1 788 188</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	64 262	
<b>TOTAL</b>	<b>64 262</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	64 262	
<b>TOTAL</b>	<b>64 262</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>-3 836</b>	<b>1 788 188</b>

\* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*  
*Redevances de crédit-bail immobilier*

2 842

2 694

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

56 165

2 304 150

---

**Comptes annuels au 31/12/2020****FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 4 886 478,46 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -3 836,12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

En raison de la nature de son activité, l'entité a dû fermer temporairement son ou ses établissement(s) et en conséquence n'a pas généré de chiffre d'affaires sur cette période.

À la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services :
  - Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- Exonération de cotisations sociales auprès de l'URSSAF

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la réglementation comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

Le nouveau règlement s'applique à partir de cet exercice ouvert le 1er janvier 2020. La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les changements de méthode concerne la comptabilisation :

- des actifs acceptés par dons et legs
- reaffectation et ajustement des subventions d'investissements antérieurs
- reaffectation de compte selon le nouveau plan comptable.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

#### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

#### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

### STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*SNPN*

---

**Comptes annuels au 31/12/2020****SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Subventions d'investissement

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat est comptabilisée dans un compte de produits d'exploitation (777) compte tenu du caractère renouvelable de ces subventions.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice plusieurs entrées et sorties ont été constatés :

Le total des acquisitions de l'exercice s'élève à 74 214.77 euros répartis sur deux entités à savoir :

\* Grand-lieu : 17 329.12 euros

\* Camargue : 56 885.65 euros

Il est à noter que pour certaines d'entre elle, une subvention a été obtenue.

Selon la nouvelle norme ANC 2018-06, il a également été intégré 3 biens immobiliers qui avaient été légués à l'association pour une estimation brute de 1 300 000 euros.

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	16 160	878
CORPORELLES	Terrains	158 702		
	Constructions	1 386 743		
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.	404 888		15 960
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	29 417		
	Inst. générales, agencts & aménagts divers	780 237		23 837
	Autres immos corporelles	412 772		13 825
	Matériel de transport	297 037		19 715
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	3 469 797		73 337
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	3 485 956		74 215

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>		6 829	10 209	
CORPORELLES	Terrains				158 702	
	Constructions	Sur sol propre			1 386 743	
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons		4 026	416 823	29 417
		Inst. gal. agen. amé. divers		12 398	791 675	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		18 121	408 476	
		Mat. bureau, inform., mobilier		42 733	274 019	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>			77 278	3 465 856		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
<b>TOTAL</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>			84 106	3 476 065		

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	11 486	2 399	6 803	7 082
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	556 984	46 224		603 208
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	195 126	38 398	3 556	229 968
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 220	1 887		6 108
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	689 822	19 593	12 398	697 017
	Matériel de transport	324 590	25 343	15 411	334 521
	Mat. bureau et informatiq., mob.	259 230	10 853	39 938	230 145
	Emballages récupérables divers				
	<b>TOTAL</b>	2 029 972	142 298	71 303	2 100 967
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 041 458</b>	<b>144 697</b>	<b>78 106</b>	<b>2 108 049</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	<b>TOTAL</b>							
A. Immob. incorpor.	<b>TOTAL</b>							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
	<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 33 010,81 € constituant une provision pour charges datant de 2016 intitulée «PRC GNL Maison de l'Etier». Il semblerait que cette provision concerne GL et le contrat - Contrat LIFE (paragraphe repris des annexes 2017 et du mémento « Francis Lefebvre ») :

« Les subventions versées dans le cadre de ce contrat sont « mixtes ». Elles ont permis pour partie seulement l'acquisition de biens d'équipement susceptibles d'être immobilisés. Les subventions devaient dans ce cas être comptabilisées en produits d'exploitation et non en subventions d'équipement.

En effet, le caractère de subvention d'équipement est déterminé par la partie versante et la subvention doit être affectée à l'acquisition d'une immobilisation précise : ce qui n'était pas le cas.

Lors de l'acquisition, le respect des règles comptables a fait que la subvention a été constatée comme un produit d'exploitation, l'immobilisation n'était pas comptabilisée dans les charges.

En revanche, lors des exercices ultérieurs, les amortissements de ces immobilisations génèrent des charges sans contrepartie dans les produits.

Pour éviter un décalage entre produits et charges entraînant un excédent de produits sur l'exercice d'acquisition des immobilisations, une provision comptabilisée en « Provisions pour charges » a été constituée sur l'exercice d'acquisition. Cette provision est reprise chaque année au rythme des amortissements du bien financé.

**Suite à l'application de l'article 132-3 du nouveau règlement ANC N° 2018-06, la provision pour charge a été reclassée en fonds dédiés pour un montant de 24336.55 euros.** Ce fonds sera rapporté en produit sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de ce bien.

Au 31/12/2020, l'utilisation des fonds dédiés au titre de l'exercice s'élève à 2891.45 euros.

Ce changement de classification comptable n'a pas d'impact sur le résultat.

- 13 800 euros ont été repris correspondant à des litiges finalement éteint.

- 28 654 euros ont été provisionnés correspondant à des frais d'avocat, un protocole en cours ainsi que les frais liés à la clôture d'une SCI.

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	7 415,21	104 026,79		302,00	111 140,00
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	158 834,97	28 653,82		38 136,55	149 352,24
<b>TOTAL</b>	<b>166 250,18</b>	<b>132 680,61</b>		<b>38 438,55</b>	<b>260 492,24</b>

SNPN

---

Comptes annuels au 31/12/2020

**CRÉDIT-BAIL**

Depuis 2018, un contrat a été conclu pour l'acquisition d'un véhicule sur le site de la camargue. Il est constitué de 60 loyers de 237.27 avec un solde d'achat de 3 167.48 euros en date de février 2023.

## SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

**STOCKS**

La valorisation des stocks concernent uniquement les achats de la boutique en Camargue.

**TABLEAU DES STOCKS**

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	7 834,36	14 894,93	16 135,68	6 593,61
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>7 834,36</b>	<b>14 894,93</b>	<b>16 135,68</b>	<b>6 593,61</b>

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	3 267		3 267
	Autres immobilisations financières	7 819		7 819
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 140	9 140	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 228	2 228	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 901	1 901	
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices	3 981	3 981	
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 796	3 796	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	348 483	348 483	
	Divers	119 512	119 512	
Groupe et associés (2)	35 272	35 272		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	16 324	16 324		
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAUX</b>		<b>551 723</b>	<b>540 637</b>	<b>11 086</b>
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	16 324
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>16 324</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 848
Autres créances	354 056
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>358 904</b>

## SNPN

## Comptes annuels au 31/12/2020

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 973,28		10 973,28				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires							6 097,96
Fonds propres complémentaires					1 304 875,32	4 875,32	1 304 875,32
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	291 580,89		291 580,89		1 788 187,76	733 920,12	1 345 848,53
Excédent ou déficit de l'exercice	1 788 187,76		1 788 187,76		-3 836,12	1 788 187,76	-3 836,12
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	266 895,97		266 895,97				
Subventions d'investissement					304 724,98	245 159,48	326 461,47
<b>TOTAUX</b>	<b>2 357 637,90</b>		<b>2 357 637,90</b>		<b>3 393 951,94</b>	<b>2 772 142,68</b>	<b>2 979 447,16</b>

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**

Celle-ci correspond à la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard et est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reportis en fonds dédiés ».

A la clôture 2020, l'évaluation s'élève à 79 511.29 euros répartis comme ci-dessous

Concernant les subventions DREAL et Agence de l'eau, celle-ci concerne du fonctionnement cependant elles permettent l'acquisition de matériel pour le bon déroulement des actions sans en définir directement les biens, ce qui ne permet donc pas de définir le caractère de subvention d'équipement. Cependant lors de l'acquisition du matériel, afin de respecter les règles comptables, celles-ci sont enregistrées en immobilisation et non en charge. Afin d'éviter un décalage entre les produits et charges entraînant un excédent de produits sur l'exercice lié à ces acquisitions, le montant des immobilisations a été passé en fonds dédiés et une reprise en charge de la quote-part des amortissements générés a été faite.

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reportis		Utilisations		A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
									Montant global
ETUDE GREZIA Réserve GL			4 891,80	4 891,80					
RNGL 40 ANS	29 800,00		29 800,00	19 553,37			10 246,63		
Sonneur à ventre Jaune	12 000,00		12 000,00	3 000,00			9 000,00		



## SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

Projet CASTOR Paris	10 012,36	10 012,36	10 012,36	4 564,08	5 448,28
Projet Zone Humide Paris	18 173,35	18 173,35	18 173,35	18 173,35	
Projet Qualités des eaux Camargue	35 385,57	35 385,57	35 385,57	35 385,57	
Soutien Restructuration Accueil	8 000,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00
Agence de l'eau - Investissement	9 530,03	9 530,03	8 592,80	1 979,04	6 613,76
Dreal - Investissement	26 875,64	26 875,64	24 671,13	5 913,64	18 757,49
Maison de l'ETTIER	24 336,55	24 336,55	24 336,55	2 891,42	21 445,13
<b>TOTAL</b>	<b>174 113,50</b>	<b>174 113,50</b>	<b>175 863,56</b>	<b>96 352,27</b>	<b>79 511,29</b>

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

## RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Dans le cadre des appels à la générosité du public, l'association sollicite des donateurs pour la réalisation de ses projets. Les sommes ainsi reçues sont considérées comme des produits perçus et affectés aux projets définis. De même, des donateurs effectuent des dons sous réserve de leur affectation à des objets précis correspondant aux missions statutaires de l'association.

La partie de ces ressources affectées non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique 6895 -

Engagements à réaliser sur dons manuels affectés, afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre la réalisation desdits projets ou de l'affecter à l'objet retenu, avec contrepartie au passif au compte 195 - Fonds dédiés sur dons manuels affectés.

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Utilisations		A la clôture de l'exercice		
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Actualisation Cartographie RNN Camargue	7 716,00		7 716,00	7 716,00			7 716,00	
Dons Sapinière	4 186,00		4 186,00	4 186,00			4 186,00	
Antériorité Paris	156 938,00		156 938,00	156 938,00			156 938,00	
Antériorité GL	147 760,90		147 760,90	147 760,90			147 760,90	
Legs en cours		696 653,85	696 653,85	696 653,85			696 653,85	
<b>TOTAL</b>	<b>316 600,90</b>	<b>696 653,85</b>	<b>1 013 254,7</b>	<b>1 013 254,7</b>			<b>1 013 254,7</b>	<b>304 698,90</b>

**LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE**

Conformément à la nouvelle réglementation de l'ANC 2018-06, dès lors qu'un legs ou une donation est connu par la structure, il fait désormais l'objet d'une comptabilisation à sa date d'acceptation. En fin d'exercice, la partie des legs et donations non encore encaissés par l'association fait l'objet d'une affectation en fonds reportés. Cela permet de ne conserver en résultat que les fonds disponibles pour le projet associatif.

A la date de la clôture, les fonds reportés ont été valorisés pour un total 696 653.85 euros.  
( détail sur page commentaire ).

Il a été détecté sur les années antérieures des legs et donations de biens immobiliers conservés par l'association et non comptabilisé à l'actif.

Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation en fonction d'une valeur évaluée selon acte notarié ou agence immobilière à la date d'acceptation du leg par l'association.

La valorisation total s'élève à 1300 000 euros.

## Comptes annuels au 31/12/2020

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	116 764	116 764		
Personnel & comptes rattachés	86 883	86 883		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	92 470	92 470		
Etat & Impôts sur les bénéfices	777	777		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	243	243		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	96 157	96 157		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 998	1 998		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	158 480	158 480		
<b>TOTAUX</b>	<b>553 773</b>	<b>553 773</b>		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 Emprunts remboursés en cours d'exer.  
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation	158 480
Financiers	
Exceptionnels	

**TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE****158 480****CHARGES À PAYER**

## CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 761
Dettes fiscales et sociales	130 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	261

**TOTAL DES CHARGES À PAYER****149 503**

SNPN

---

**Comptes annuels au 31/12/2020****INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 111 140,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,80 %
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	62 ans
Taux de turn over	5,00 %

*SNPN*

---

Comptes annuels au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 sont provisionnés à hauteur de 13 368 euros ttc.

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2020

## LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Personnel salarié :</b>	<b>23,00</b>	<b>23,00</b>
Ingénieurs et cadres	5,00	5,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	18,00	18,00
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

SNPN

---

**Comptes annuels au 31/12/2020****PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

Les charges et produits exceptionnelles tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la structure mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel au regard de leurs montants.

Concernant les charges un total de 6007.27 euros et les produits pour 72 026.37 euros.  
l'ensemble des produits et des charges sont constituées par des opérations :

- de la valeur net comptable suite à cession d'immobilisations
- ainsi que la quote part au résultat des subventions d'investissement.

SNPN

---

Comptes annuels au 31/12/2020

**TRANSFERTS DES CHARGES**

Les transferts de charges sont issues de :

- Avantage en nature pour 14 314.04 euros
- Remboursement d'assurance suite litige pour 9 153.08 euros,
- Remboursement par l'organisme de formation pour les contrats de professionnalisation pour 8 086 euros.

**Autres Informations :**

L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires par lesquels des personnes physiques ou morales apportent à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

**1 - Bénévolat :**

Information relative à la rémunération des dirigeants :

Le président, les plus hauts cadre dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles.

Elles ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

La valorisation du bénévolat se fait sur la base du temps passé à l'activité de bénévolat multipliée par un coût horaire complet, c'est-à-dire incluant les charges afférentes.

Le choix du coût horaire est du ressort d'une décision du Conseil d'administration, prise en fonction de l'activité de l'association, des typologies de mission confiées et du choix fait de valoriser au coût réel de remplacement ou plutôt à un coût de référence d'une convention collective ou du SMIC.

En ce qui concerne les contributions bénévoles, trois grands types de missions sont à distinguer au niveau de la SNPN :

1. Des missions d'accueil, d'animation et de support logistique et administratif, permettant de réaliser les missions scolaires : accueil, tenue des stands, chantiers bénévoles, missions logistiques diverses (catégorie A)
2. Des missions requérant des connaissances spécifiques dans un domaine, qu'il s'agisse de connaissances scientifiques pour réaliser des inventaires, des suivis écologiques et scientifiques, actions de promotion ou communication (travail de prospection, maquettage, conception d'un site internet, conseils juridiques, études prospectives, pour citer quelques exemples) (catégorie B)
3. Des missions d'expertise poussées : production de publications, participation à des groupes de travail, supervision de comités de pilotage ou commissions thématiques, représentation de la SNPN à la demande (catégorie C)

Pour cette exercice, la valorisation s'élève à 64 262 euros pour un total de 988 heures.

**2 - Suivi des legs et donations :**

- Legs particulier

- \* d'une maison pour 60 % soit 108 298 euros
- \* locaux commerciaux pour 150 000 euros
- \* 2 terrains estimés à 8 000 euros.

- Legs Universelle

- \* Terre agricole pour 50 % soit 46 402.50 euros
- \* Appartement sur Paris pour 220 000 euros
- \* Deux biens en ille et vilaine pour 156 000 euros

Solde liquidités et encaissement de loyer sur legs pour un total estimé de 7953.35 euros.

**Présentation de l'entité :****Objet social de l'entité :**

La Société nationale de protection de la nature ([www.snpn.fr](http://www.snpn.fr) <<http://www.snpn.fr>>) est la plus ancienne association de protection de la nature de France et du monde. Association à caractère scientifique, elle se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les composent d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte.

Elle œuvre particulièrement pour :

- réduire les pressions anthropiques pour laisser plus d'espace à une nature spontanée, diversifiée et mieux respectée ;
- anticiper les changements environnementaux et écosystémiques en incitant et en accompagnant des changements sociétaux ;
- sortir de l'opposition humain/nature en favorisant et en popularisant une cohabitation avec des bénéfices mutuels.

---

**Comptes annuels au 31/12/2020**
Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La SNPN a 4 grandes activités : elle gère deux grandes Réserves Naturelles en France (Réserve Naturelle Nationale de Camargue et Réserve Naturelle nationale du lac de Grand Lieu), elle conduit des actions de vulgarisation de la connaissance scientifique (revue Courrier de la Nature, Zones Humides Infos, colloques et conférence), elle participe à la recherche sur les thématiques de protection de la nature et elle contribue à orienter les politiques publiques selon ses valeurs et à les accompagner et est en lien avec de nombreux partenaires.

Moyens mis en oeuvre :

Forte aujourd'hui de la compétence et de l'engagement en 2020 de ses 22 salariés et de ses 24 administrateurs, la SNPN œuvre de plusieurs façons pour protéger la nature en France métropolitaine, en France d'Outre-mer et dans le monde.

La composition du conseil d'administration atteste d'une forte interdisciplinarité entre différents profils d'universitaires, enseignants, chercheurs en sciences de la nature, vétérinaires, juristes, géographes, historiens, anciens élus locaux, anciens fonctionnaires du ministère de l'Écologie ou d'établissements publics ou encore naturalistes de terrain. Ces personnes sont engagées tant au niveau des missions traditionnelles de gouvernance que dans le cadre de groupes de travail nécessitant des compétences particulières.

Composée de 22 personnes, l'équipe salariée rassemble les compétences requises pour la mise en œuvre de l'action de la SNPN : communication, gestion de la relation donateurs/ adhérents/abonnés, rédacteurs de publications scientifiques, profils administratifs et financiers, profils scientifiques et techniques pour gérer les projets et Réserves, chefs de projet. Les équipes sont pilotées par une direction opérationnelle.

Des contributeurs aux revues Courrier de la Nature et Zones Humides Infos, spécialisés dans les domaines scientifiques de la protection de la nature, mettent à disposition leurs connaissances pour des actions de vulgarisation de ces domaines.

Par ailleurs, les contributions bénévoles réalisées dans le cadre d'études et de suivis naturalistes et scientifiques, de chantiers bénévoles, de participation à des sorties ou encore de promotion des actions de la SNPN, sont autant de moyens pour mener à bien les missions de l'association.

Sur le plan des équipements, le siège social de la SNPN est installé dans un local loué, les lieux de travail des Réserves Naturelles sont implantés au sein même des Réserves gérées par la SNPN. La réalisation des missions de gestion, suivi scientifique et police de l'environnement au sein d'espaces lacustres requiert des moyens de transport adaptés (bateaux, hydroglisseurs, véhicules de service) achetés, donnés ou loués.

Complément impacts COVID sur la structure :

Depuis Mars 2020, l'impact de la COVID sur l'activité et les moyens de la SNPN est quadruple :

- Les activités de sensibilisation du public et évènementielles ont été fortement impactées par la COVID.
  - o L'accueil du public en Camargue, en tant qu'établissement recevant du public, a été fermé entre Mars et Mai 2020, réouvert dans le respect du protocole sanitaire, puis fermé à nouveau depuis le 28 Octobre 2020. Il s'est ensuivi une forte baisse de la fréquentation et des recettes.
  - o Les chantiers bénévoles et sorties, élément important de mobilisation citoyenne en Camargue, ont eu lieu quelques mois seulement sur le site. Dès que cela était possible, les sorties nature ont repris, mais avec un nombre limité de personnes.
  - o En Île de France, aucune sortie nature n'a pu être organisée.
  - o La participation à des Festivals a été annulée, ainsi que divers événements partenariaux.
- Un travail important de dématérialisation des actions a été mené dès lors que cela était possible, la structure s'adaptant avec souplesse
  - o Plusieurs évènements pilotés par la SNPN, tels la Fête des Mares, se sont transformés en visioconférence.
  - o La SNPN a tenu à maintenir sa participation à plusieurs conférences et colloques, ceci afin de maintenir une forte présence au sein du réseau.
  - o Enfin, la vie associative, qu'il s'agisse de l'Assemblée Générale ou de l'ensemble des Conseil d'administration et des bureaux, s'est tenue par visioconférence depuis Mars 2020, conformément aux dispositions dérogatoires décidées par le gouvernement. Les échéances et réunions régulières ont été tenues et les participants se sont bien adaptés à ces contraintes. Notons également que le comité de direction rassemblant

## SNPN

---

**Comptes annuels au 31/12/2020**

les directeurs tous les 15 jours s'est tenu en visioconférence également.

- L'organisation du travail des équipes s'est adaptée en fonction des métiers dans le cadre du protocole sanitaire, selon les missions poursuivies, les contraintes imposées et la situation locale. Les salariés travaillant directement à l'accueil du public en Camargue ont été placés en chômage partiel pendant la période de fermeture. Les autres salariés ont été intégralement maintenus en poste et l'organisation du travail a été revue dans le respect des consignes données par le Ministère du travail, avec la mise en place de moyens informatiques adaptés et la généralisation de la visioconférence. Le lien quotidien entre le manager et ses équipes a été privilégié.
- Le COVID a également eu impact sur les équilibres économiques de la SNPN

La fermeture de l'accueil en Camargue a généré une perte substantielle de revenus, le nombre d'adhérents a légèrement fléchi, et même si le montant global des dons s'est maintenu grâce à un travail important de relance, plusieurs adhérents, donateurs et abonnés ont pu nous faire part d'une difficulté à continuer à nous soutenir.

Les financeurs publics ont abondé au niveau des projets, conformément aux prévisions budgétaires, hormis pour les projets reportés ou d'ampleur réduite.